

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 06
Objet : Conventions avec les
éco-organismes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIÈRE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Étaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	ISOARD Roger
AUZET Eric	PAUL Gilles
AUZET Guy	PAYAN Claude
BLOT Michel	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques
ESMIOL Gérard	SFRECOLA Alain
FIAERT Claude	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/07/2017

Appréciation agréée F. Luján

004-200067437-20170706-06_06072017-DE

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

La création de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, résulte du regroupement de 5 anciennes communautés de communes.

Chaque territoire était équipé d'au moins une déchetterie destinée à accueillir les déchets autres que les ordures ménagères des particuliers et des professionnels sous conditions.

Aujourd'hui, Provence Alpes Agglomération gère un ensemble de 6 déchetteries : Barras, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, La Javie, Peyruis et Seyne-les-Alpes. Ces déchetteries ont passé des conventions avec les éco-organismes mais pas forcément toutes ni avec les mêmes éco-organismes.

Au niveau national, des éco-organismes spécifiques se sont mis en place afin d'organiser les filières de collecte et de recyclage ou d'élimination pour différents types de déchet, notamment :

- Aliapur pour le recyclage des pneumatiques,
- Ecomobilier pour le recyclage du mobilier,
- Eco-Systèmes pour le recyclage des appareils électriques,
- Recylum pour le recyclage des ampoules et tubes fluorescents,
- Ecofolio pour le recyclage du papier,
- EcoDDS pour le traitement des déchets dangereux diffus,
- Corépile et Scrélec pour le recyclage des piles et accumulateurs,
- Eco-TLC pour le recyclage du textile,

Ces éco-organismes collectent une participation financière lors de la vente des produits de leur filière. En contrepartie, ils organisent la récupération, le recyclage et l'élimination des déchets de leur filière en utilisant les déchetteries comme point de collecte et de regroupement.

Les éco-organismes reversent ensuite aux collectivités adhérentes des soutiens financiers.

Afin d'harmoniser le fonctionnement des 6 déchetteries et de proposer aux utilisateurs les mêmes possibilités de tri sur les 6 sites, et de pouvoir prétendre aux soutiens financiers pour toutes les déchetteries, il conviendrait d'une part d'étendre le périmètre d'action de certains éco-organismes et d'autre part de signer les conventions d'adhésion avec les éco-organismes encore non partenaires.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De vous prononcer favorablement sur les partenariats avec les éco-organismes,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions entre les éco-organismes et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

